

AVIS D'UNE RÈGLE

RÈGLE LOCALE 14-501 SUR LES CIRCONSTANCES DANS LESQUELLES UN ÉMETTEUR EST RÉPUTÉ ÊTRE UN ÉMETTEUR ASSUJETTI

Le 3 juin 2005, le ministre de la Justice a donné son consentement à l'établissement de la règle susmentionnée qui entre en vigueur le 21 juin 2005:

 Règle locale 14-501 sur les circonstances dans lesquelles un émetteur est réputé être un émetteur assujetti